

d'hui encore l'influence heureuse. L'un des premiers, il signala aux administrations supérieures et à l'opinion publique les empiètements et les dangers du monopole des mines, qu'il ne cessa de combattre toute sa vie.

« C'était, d'ailleurs, un juriconsulte éminent, et son livre sur la jurisprudence minière est devenu classique devant les tribunaux. Nous savons qu'il préparait une nouvelle édition de son livre au moment même où la mort vient de le frapper. Il avait conservé, à son âge avancé, la lucidité, l'étendue, la clairvoyance de son jugement, grâce à l'exercice persévérant des hautes facultés dont il était doué. D'une régularité, d'une sobriété presque excessive dans ses habitudes, il vivait uniquement pour le travail et ne connut pas d'autres jouissances que celles d'un constant labeur.

« De sa retraite, il suivait avec l'intérêt le plus vif toutes les questions qui se rattachent à la prospérité de son pays natal et se faisait envoyer chaque année le budget de la ville qu'il avait administrée avec une si haute et si clairvoyante sollicitude.

« Doué de la constitution la plus robuste, il pouvait compter encore sur une longue vie, mais il est mort à la suite d'une maladie cruelle, causée par ses habitudes sédentaires et qui a triomphé d'une des plus rares organisations qu'un homme ait pu recevoir en partage.

« Nous nous bornons à ce jourd'hui à cette courte notice, mais regardons comme un devoir de revenir plus longuement sur cette vie si bien remplie qu'on peut donner comme exemple aux générations nouvelles. »

Vapereau, qui consacre de si longs articles à des chanteurs et à des danseurs, ne cite pas M. Peyret-Lallier.